



# ESTIMATION

N° D202510-683

En date du 20/10/2025

## Rapido'Devis

### RAPIDO DEVIS

29 Rue Du Pere Gwenael  
29470 Plougastel Daoulas

KDIGIT

M. Éric CONILLE  
11 Rue Christiani  
75018 Paris

SIRET : 52171965800036

Adresse du chantier  
27 Rue Pierre Semard  
94700 Paris

### Sols - Studio 1

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U HT	TVA	TOTAL HT
<b>1</b>	<b>Préparation du support</b>				
1.1	Nettoyage et dépoussiérage du support existant Nettoyage complet du sol, dépoussiérage, élimination des traces de colle ou résidus éventuels	26,8 m2	3,50 €	5.5 %	93,80 €
1.2	Ragréage fibré autolissant Fourniture et application d'un r agréage autolissant fibré pour mise à niveau du support (épaisseur moyenne 3 à 5 mm)	26,8 m2	25,00 €	5.5 %	670,00 €
1.3	Application du r agréage Main-d'œuvre pour application et lissage du r agréage	26,8 m2	22,00 €	5.5 %	589,60 €
<b>2</b>	<b>Fourniture du revêtement PVC clipsable</b>				
2.1	Lames PVC clipsables étanches Fourniture de lames PVC clipsables étanches, épaisseur 5 à 6 mm, couche d'usure 0,55 mm, classement UPEC U3P3E2C2, finition bois ou pierre au choix, compatible pièces humides (cuisine, SDB, WC). Marques type Gerflor, Tarkett ou équivalent. Prévoir 10% de chute inclus.	29,5 m2	28,00 €	5.5 %	826,00 €
<b>3</b>	<b>Pose du revêtement PVC</b>				
3.1	Pose clipsée du revêtement PVC Main-d'œuvre pour pose clipsée des lames PVC, avec respect des joints de dilatation périphériques (5 à 8 mm), découpes précises autour des obstacles (WC, meubles fixes, tuyauteries)	26,8 m2	22,00 €	5.5 %	589,60 €
<b>4</b>	<b>Finitions</b>				
4.1	<b>Plinthes</b>				
4.1.1	Plinthes PVC assorties Fourniture de plinthes PVC assorties au revêtement, hauteur 60 à 80 mm, avec système de fixation clipsable ou adhésif	28 ml	9,50 €	5.5 %	266,00 €

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U HT	TVA	TOTAL HT
4.1.2	Pose des plinthes PVC Main-d'œuvre pour pose, découpe et fixation des plinthes PVC, angles coupés à 45°	28 ml	7,00 €	5.5 %	196,00 €
<b>4.2 Seuils et jonctions</b>					
4.2.1	Barres de seuil alu anodisé Fourniture de barres de seuil de porte en aluminium anodisé, largeur 30 à 40 mm, pour jonction entre pièces ou avec autre revêtement	4 u	18,00 €	5.5 %	72,00 €
4.2.2	Pose des barres de seuil Main-d'œuvre pour pose, ajustement et fixation des barres de seuil	4 u	12,00 €	5.5 %	48,00 €
4.2.3	Profilés de jonction PVC Fourniture de profilés de jonction PVC pour raccordement entre les différentes pièces (cuisine/couloir, couloir/SDB, etc.)	3 u	12,00 €	5.5 %	36,00 €
4.2.4	Pose des profilés de jonction Main-d'œuvre pour pose et fixation des profilés de jonction	3 u	8,00 €	5.5 %	24,00 €
<b>5 Protection et nettoyage de fin de chantier</b>					
5.1	Protection du chantier Mise en place de protections (bâches, cartons) pour mobilier et zones non concernées par les travaux	1 fft	80,00 €	5.5 %	80,00 €
5.2	Nettoyage final du chantier Nettoyage complet des surfaces posées, aspiration, dé poussiérage, élimination des traces	1 fft	120,00 €	5.5 %	120,00 €
5.3	Évacuation des déchets de chantier Évacuation en déchetterie des chutes de PVC, emballages, gravats et déchets divers issus du chantier	1 fft	90,00 €	5.5 %	90,00 €

#### Modalités et conditions de règlement :

Ce document est une estimation et non un devis.

Ce document est généré automatiquement par un algorithme intelligent et constitue une estimation indicative. Les montants indiqués sont susceptibles d'être ajouté en cas de modification du taux de TVA en vigueur. Cette estimation devra être confirmée par un artisan qualifié, qui établira un devis définitif prenant en compte les spécificités de votre projet.

Total net HT 3 701,00 €

TVA (5.5%) 203,56 €

Total TTC 3 904,56 €

**Net à payer 3 904,56 €**

Offre valable jusqu'au **19/11/2025**

#### TVA à taux réduit

En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10%.

Bon pour accord et signature